



Pays de Trie  
et du Magnoac  
31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Renouvellement d'un poste  
dans le cadre du dispositif  
du parcours emploi compétences**

**Séance du 30 juin 2021 à 18 heures 30**

Délibération n°2021-23

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

Votants :     - dont « pour » : 15  
                  - dont « contre » : 0  
                  - dont abstention : 0

Le 30 juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle de réunion de la CCPTM 12 rue des écoles 65220 Trie sur Baise.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, ABADIE Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, SORBET Jean-Louis, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZEAUD Anne Marie, VERDIER Bernard, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M.CASTERAN Joël

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

**Secrétaire de séance :** M. CIEUTAT Serge

---

Vu le code du travail,

Vu la délibération n°2018-45 du Bureau en date du 26 juin 2018 décidant la création d'un emploi d'agent d'entretien dans le cadre du dispositif des contrats d'accompagnement dans l'emploi au titre du parcours emploi compétences,

Considérant que l'agent répond à des conditions de renouvellement supérieur à 24 mois,

Monsieur le Président propose le renouvellement du contrat de Monsieur POUSSEGUR dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- Contenu du poste : Adjoint Technique
- Durée du contrat : 9 mois
- Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
- Rémunération : 100% du SMIC,

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de renouveler ce contrat dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences pour une durée de 9 mois à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021 et jusqu'au 31 mars 2022,
- AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce renouvellement avec les différents services.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**Le Président,**  
**Gérard BARTHE**